Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 056-215600362-20260321-CM2103266-DE

COMMUNE DE CAUDAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de présents : 29
Nombre de procurations : 0
Nombre de votants : 29
Date de la convocation : 16 mars 2026
Date de publication : 22 mars 2026

L'an deux mille vingt-six
Le vingt-et-un mars, à 18 heures 30
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Fabrice VELY, maire.

ETAIENT PRESENTS : Pascale AUDOIN - Nathalie BELLOCHE – Mélanie BIDAULT – Franck BLANDEAU – Hervé BOURMAUD – Laure CORDEROCH – Erina CORDROCH – Déborah DEFOSSEZ – Martine DI GUGLIELMO – Valérie DUPRE – François EZANNO – Jean-Luc HEMMAR – Christelle HENOFF – Stéphanie JAMBOU – Michelle JONQUEMAT – Sonia LE BARON – Guillaume LE BOZEC – Philippe LE HEN – Vincent LE HUITOUX – Claude LE QUELLENEC – André LOMENECH – Christine LUCAS – Stéphane RIO – Charlotte RODRIGUEZ – Jérôme ROUILLON – Olivier ROUSSEAU – Laure SIMON – Damien TALVAS – Fabrice VELY

Madame Erina CORDROCH a été désignée, à l'ouverture de la séance, secrétaire par 28 voix pour et 1 abstention.

CREATION ET COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES PERMANENTE

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 056-215600362-20260321-CM2103266-DE

CREATION ET COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES PERMANENTE

Les règles de composition de la commission d'appel d'offres sont fixées par les articles L. 1414-2 et L. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales.

La composition de la commission d'appel d'offres, dans les communes de plus de 3 500 habitants, est la suivante : le maire ou son représentant, président, et cinq membres du conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il doit être procédé à l'élection de suppléants des membres titulaires en nombre égal.

Le scrutin a lieu à bulletin secret.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

- nombre de votants : 29
- nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
- nombre de suffrages exprimés : 29

- liste comprenant les noms de Laure Corderoch, André Lomenech, Jérôme Rouillon, Philippe Le Hen, Jean-Luc Hemmar, membres titulaires, et les noms de Claude Le Quellenec, Vincent Le Huitoux, Guillaume Le Bozec, Stéphane Rio, Déborah Defossez, membres suppléants : 29 voix

Le conseil municipal, après proclamation des résultats du scrutin et répartition des sièges selon la règle de la représentation proportionnelle au plus fort reste, constate que :

- Laure Corderoch, André Lomenech, Jérôme Rouillon, Philippe Le Hen, Jean-Luc Hemmar sont élus membres titulaires de la commission d'appel d'offres permanente,

- Claude Le Quellenec (suppléant de Laure Corderoch), Vincent Le Huitoux (suppléant d'André Lomenech), Guillaume Le Bozec (suppléant de Jérôme Rouillon), Stéphane Rio (suppléant de Philippe Le Hen), Déborah Defossez (suppléante de Jean-Luc Hemmar), sont élus membres suppléants de la commission d'appel d'offres permanente.

Pour copie conforme,

Le Maire,

MAIRIE DE CAUDAN

Fabrice VELY